

# L'affaire Girardin s'aggrave et affecte à son tour la Municipalité

VEVEY

**Le gouvernement cantonal lance un audit sur la Commune en parallèle à la procédure de suspension du municipal Lionel Girardin, sous enquête pénale. Aux soupçons de gestion déloyale à son encontre s'ajoutent ceux d'escroquerie et d'abus de confiance, selon la RTS, qui chiffre à près de 600'000 frs le montant qu'auraient touché l'édile et son frère de la Fondation Apollo, présidée par le municipal. S'il le suspend, le Conseil d'Etat envisage de nommer une tierce personne à la Municipalité.**

Amit Juillard

« Une personne ou l'entité qui mènera l'audit au sein de l'administration communale sera nommée très prochainement. Mon vœu est d'aller très vite. Nous avons reçu un certain nombre de plaintes de part et d'autre. Il y a des difficultés de travail entre certains cadres et la Municipalité. » La conseillère d'Etat Béatrice Métraux (Les Verts) est pressée: le gouvernement cantonal souhaite

« permettre à la Municipalité de Vevey de sortir de crise ». Première pas, « cet audit déterminera si des mesures doivent être prises pour remédier à d'éventuels dysfonctionnements », précise la ministre en charge de la surveillance des communes. « Je confirme que nous rencontrons des difficultés et je suis soulagée de savoir que le Conseil d'Etat a décidé d'agir, souffle la syndique verte Eline Leimgruber. L'audit pourra peut-être clarifier certains éléments. » Lesquels? Silence radio. Reste que la crise actuelle affecte le personnel veveysan. Exemple: le secrétaire municipal, pièce maîtresse dans le fonctionnement d'une commune, est en arrêt maladie. La syndique confirme que l'administration, dans sa globalité, souffre des tensions actuelles, mais ne souhaite pas évoquer de cas particuliers.

## Un montant de 600'000 francs?

Le Conseil d'Etat a par ailleurs actionné la procédure de suspension du municipal Lionel Girardin, présumé innocent, mais soupçonné de gestion déloyale, ainsi que, selon la RTS, d'abus de confiance et d'escroquerie dans le cadre de sa présidence de la Fondation Apollo. A croire le 19/30, le Contrôle cantonal des finances aurait chiffré à 400'000 frs le montant perçu de ladite fondation par l'élue socialiste, alors

**Selon la RTS, l'élue socialiste, présumé innocent, aurait reçu près de 400'000 frs de la Fondation Apollo, alors que son frère aurait touché 200'000 frs**

que son frère aurait touché 200'000 frs. Une information qui pourrait confirmer que le forfait de 4'500 frs - révélé par *Le Régional* - que le municipal a facturé en avril 2018 à Apollo via sa société privée lui aurait bien été versé de longue date. « Un système », avait commenté dans nos colonnes le procureur.

La loi sur les communes permet au Canton de suspendre un édile sous le coup d'une enquête pénale. Pour mémoire, la Municipalité avait demandé à l'exécutif cantonal d'agir en ce sens à la suite de la plainte pénale déposée par le Conseil d'Etat. Depuis, la Fondation Apollo elle-même a entrepris « des démarches judiciaires pénales et civiles à l'encontre de son président », actuellement écarté du Conseil de Fondation. « Avant de trancher, nous devons entendre Monsieur Lionel Girardin, explique Béatrice Métraux. Il a jusqu'au jeudi 7 juin à minuit pour nous faire parvenir ses déterminations. »

## Vers une tierce personne à la Municipalité

Si la procédure aboutit, un remplaçant pourrait venir compléter le collège actuel. « Comme la loi sur les communes le permet, nous envisageons de nommer une tierce personne pour autant que le siège soit vacant et qu'il le reste, confie

Béatrice Métraux. Et la conseillère d'Etat de souligner: « En cas de suspension, il y a vacance de siège. » En clair, le Canton souhaite s'assurer que l'exécutif veveysan soit fonctionnel. « Le quorum est fixé à trois membres, développe-t-elle. Or, il y a plusieurs dossiers difficiles dans lesquels plusieurs municipaux se sont récusés, empêchant le collège de prendre une décision. » La syndique perçoit l'idée d'un bon œil: « Le travail de la Municipalité doit se faire de manière sereine. Au vu de la situation actuelle, je prends cela comme une démarche positive. » A noter que la loi autorise également le Conseil d'Etat à prononcer la mise sous tutelle d'une commune lorsque sa Municipalité n'est provisoirement plus constituée.

## Tensions pas apaisées

Plusieurs municipaux le disent: dans la grande majorité des discussions, leur collège fonctionne. Néanmoins, la guerre intestine qui l'empoisonne est bien réelle. Nouvelle preuve de l'enlèvement du conflit interne à leur collège, la conférence de presse municipale portant sur le Conseil communal du 14 juin. Le municipal Vevey Libre Michel Agnant y a rompu la collégialité pour exprimer une nouvelle fois son désaccord avec la syndique et le PLR Etienne Rivier sur la politique du logement, qui sera débattue au législatif. Selon *Radio Chablais*, il n'a pas hésité à répéter que l'on souhaite l'écartier du dossier parce qu'il pourrait révéler d'autres affaires similaires à celle qui touche Lionel Girardin.